

ENTRETIEN (La Croix du 20 11 2006)

>>>> **Jean- Louis Reymondier**, *Diacre, aumônier général des prisons*

« Dans chaque diocèse, une partie de l'Église est incarcérée

»

Les peines alternatives à la prison doivent être favorisées, a indiqué l'aumônier général des prisons aux états généraux de la condition pénitentiaire

Jean-Louis Reymondier, égale ment aumônier de la maison d'arrêt de Saint-Étienne, était l'invité de l'émission JDS Infos, coproduite par le Jour du Seigneur et *La Croix*, diffusée dimanche 19 novembre sur France 2.

Cela fait des années que l'on entend des discours sur les conditions de vie en prison mais rien ne semble changer. Que faire pour résoudre la surpopulation carcérale ? Jean-Louis Reymondier : Le diagnostic est posé. Depuis l'année 2000 les rapports, notamment parlementaires, se sont succédé. L'État français a pris en charge la construction supplémentaire de 13 000 places, ce qui est énorme. Il est effectivement nécessaire de renouveler une partie du parc des prisons qui est complètement dégradé. Mais la construction de prisons ne résoudra pas le problème fondamental.

Quel est-il ?

Si l'on met des gens en prison c'est pour leur permettre de réaliser le mal qu'ils ont commis et d'envisager une forme de réparation. Mais aujourd'hui, la prison assure la garde et la sécurité, très peu la réinsertion.

Mais comment rendre prison et réinsertion compatibles ?

Il y a des peines de prison pour des crimes importants qui nécessitent, notamment pour la protection des victimes, une mise à l'écart de la société mais aussi un temps de préparation en vue de la réinsertion. Mais, apparaît aujourd'hui un problème trop important : nombre de personnes sont incarcérées pour des petits délits, des délits routiers de personnes malades de l'alcool par exemple. On a judiciairisé ce genre de délits et on incarcère pour des peines très courtes, un mois, deux mois, des gens qui perdent leur travail et voient leurs liens familiaux distendus. Ils ont alors beaucoup perdu lorsqu'ils sortent.

Votre idée revient à n'emprisonner que pour des affaires graves ?

À surtout ne pas prendre la prison comme peine de référence ! Il faut évidemment des sanctions mais la prison doit être la peine ultime. Les peines alternatives, comme les travaux d'intérêts généraux doivent être premiers et la prison ne venir que quand le délit est trop important... Mais une prison capable de réintégrer des gens à leur sortie

Dans ce cadre quel est le rôle de l'aumônier de prison ?

Il travaille justement à la réinsertion de manière très particulière. Sa présence consiste à aider à la restauration de la personne, à son humanisation. À lui permettre de révéler, en lui, sa dimension spirituelle.

Ce travail est-il assez connu dans l'Église ?

Il faut appeler les autres communautés chrétiennes des diocèses à prendre en compte qu'il y a, dans chaque diocèse, une partie de l'Église qui est incarcérée. Et que dans cette partie de l'Église il y a des chrétiens qui prient, célèbrent et confessent le Dieu de Jésus-Christ.

RECUEILLI PAR JEAN- MARIE GUÉNOIS